

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-06-05-04

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle Paul Caron, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, Mme MOA K., M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A. Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Date de convocation : 28/05/2024
31/05/2024

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE LILI BOULANGER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs d'inscription des élèves et d'instaurer un tarif pour le prêt d'instrument, à l'école de musique municipale Lili Boulanger,

Considérant l'avis favorable de la commission Culture qui s'est tenue le 21 mai 2024,

Considérant l'avis de la commission Finances et ressources humaines en date du 3 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la modification des tarifs municipaux et dit qu'il sera désormais le suivant, à compter du 1^{er} juin 2024,
- Autorise madame le Maire et tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte, ou toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

ANNEXE 2 : Tarifs des services municipaux 2024 modifié au 1^{er} juin 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juin 2024

Le Maire,

Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance,
Loïc BAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240605-2024-06-05-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024